

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### **MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**

**Arrêté du 3 février 2012 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2012 aux concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2<sup>e</sup> classe)**

NOR : DEVK1202173A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 3 février 2012, le nombre de places offertes au titre de l'année 2012 aux concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2<sup>e</sup> classe) est fixé à 6.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- concours interne : 3 places ;
- concours externe : 3 places.